



Procès-verbal n°4 Séance du 26 avril 2021 à 20h15

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-six avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize avril, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Eric HAUER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11 ; Pouvoirs : 03 ; Absent : 01

Présents :

Mesdames Odile GILLET, Sandra BELMONTE, Diane ROGER, Carole FERRE ;
Messieurs Eric HAUER, Stéphane VEDRINES, Jordan CHASTAGNET, Bertrand GAUBICHER, Olivier HURIER, Joël SOUCHET, Sébastien CHAVENEAU;

Absent : Monsieur Romain MITTEAU

Pouvoirs :

Annick GIRARD donne pouvoir à Joël SOUCHET
Christian BEAUDIN donne pouvoir à Joël SOUCHET
Xavier LECOMTE donne pouvoir à Eric HAUER

Sébastien CHAVENEAU est désigné secrétaire de séance.

La séance n'est pas à huis clos. Cependant, comme le stipule la loi (document joint), la réunion se déroulant pendant les horaires de couvre-feu, aucun public ne peut y assister.

1 – Approbation des Procès-verbaux n° 2 et n°3 Délibération 2021-04-01

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des modifications à apporter aux procès-verbaux n° 2 et n°3.

Après délibération, le conseil municipal adopte, à 11 voix pour et 3 abstentions (C. FERRE, B. GAUBICHER, S. CHAVENEAU), le procès-verbal n°2.

Après délibération, le conseil municipal adopte, à 13 voix pour et 1 abstentions (C. FERRE), le procès-verbal n°3.

2 – Budget eau/assainissement : Compte de Gestion 2020 Délibération 2021-04-02

Le Maire a vérifié le compte de gestion avec la secrétaire de mairie. Celui-ci est conforme au compte administratif de la commune.

Ci-dessous le compte de gestion 2020 :

	Clôture dépenses 2020	Clôture recettes 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	142 250,24 €	144 427,45 €	2 177,21 €
Fonctionnement	89 946,69 €	207 683,18 €	117 736,49 €
TOTAL			119 913,70 €

Le conseil municipal, après délibération, approuve le compte de gestion du budget eau/assainissement à 13 voix pour et une abstention (O. HURIER).

3 – Budget eau/assainissement : Vote du Compte Administratif 2020

Délibération 2021-04-03

Le Maire sort de la salle. S. BELMONTE, 1^{ère} adjointe prend la présidence et présente le compte administratif ci-dessous :

	Recettes 2020	Dépenses 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	144 427,45 €	142 250,24 €	2 177,21 €
Fonctionnement	207 683,18 €	89 946,69 €	117 736,49 €
TOTAL			119 913,70 €

Le conseil municipal, après délibération, approuve le compte administratif du budget eau/assainissement à 11 voix pour et une abstention (O. HURIER).

Le Maire rentre et reprend la Présidence de la séance.

J. SOUCHET demande s'il y a beaucoup d'impayés en eau. Le Maire lui répond qu'il y en a toujours mais ils ne sont pas trop importants et en baisse par rapport à d'autres années.

4 – Budget eau/assainissement : Vote de l'affectation du résultat 2020

Délibération 2021-04-04

Le Maire propose aux conseillers municipaux la répartition suivante d'affectation des résultats 2020 :

Résultat de l'exercice 2020 fonctionnement : 49 636,22 €

Résultats reportés : 68 100,27 €

Résultat à affecter : 117 736,49 €

Reversement à l'investissement au 1068 : 70 000,00 €

Reversement, report exploitation en fonctionnement au 002 : 47 736,49 €

Résultat de l'exercice 2020 investissement : 2 177,21 €

J. CHASTAGNET demande si les 70 000 € inscrits au 1068 correspondent au transfert vers le budget de la commune que lui avait parlé A. GIRARD. Le Maire lui répond par la négative. Ce transfert permet le lancement des travaux du château d'eau. Après consultation de la Préfecture, le transfert vers le budget communal n'est pas possible.

Après délibération, les membres du conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention (O. HURIER) acceptent cette répartition.

5 – Budget eau/assainissement : Vote du Budget Primitif 2021 Délibération 2021-04-05

Le Maire précise que des ajustements de dernières minutes, concernant les amortissements, ont été réalisés par rapport aux informations données sur l'ordre du jour détaillé.

Le Maire propose, par chapitre, le budget primitif 2021 suivant, pour le budget de l'eau/assainissement :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	100 000,00 €	002 – Résultat reporté	47 736,49 €
012 – charges de personnel	00 €	042 – Opérations d'ordre de transfert	25 550,00 €
014 – Atténuations de produits	16 500, 00 €	70 – Produit de services	117 600,00 €
022 – Dépenses imprévues	10 766,49 €		
042 – Opérations d'ordre de transfert	44 610,00 €		
65 – Autres charges de gestion courante	2 000,00 €		
66 – Charges financières	10 000,00 €		
67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €		
Total	190 886,49 €		190 886,49 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – Solde d'exécution reporté	00 €	001 – Solde d'exécution reporté	2 177,21 €
040 – Opérations patrimoniales	25 550,00 €	040 – Opération d'ordre de transfert	44 610,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	57 500, 00 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	70 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	17 700,00 €	13 – Subventions d'investissement	85 678,00 €
23 – Immobilisations en cours	101 715,21 €		
Total	202 465,21 €		202 465,21 €

J. SOUCHET demande quels sont les travaux à réaliser sur le château d'eau car il trouve qu'un budget de 200 000 € est élevé. Le maire lui répond qu'il faut reprendre une bonne partie de la maçonnerie, une partie de la tuyauterie, revoir la sécurisation, revoir l'accès à la coupole et que cela représente énormément de travaux.

Après délibération, le conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention (O. HURIER) adopte le budget primitif 2021 du budget eau/assainissement.

Le conseil municipal, après délibération, approuve le compte administratif du budget de la commune à 11 voix pour et une abstention (O. HURIER).

Le Maire rentre et reprend la Présidence de la séance.

6 – Budget commune : Vote du Compte de Gestion 2020

Délibération 2021-04-06

Le Maire a vérifié le compte de gestion avec la secrétaire de mairie. Celui-ci est conforme au compte administratif de la commune.

Ci-dessous le compte de gestion 2020 :

	Clôture dépenses 2020	Clôture recettes 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	248 212,62 €	189 451,18 €	- 58 761,44 €
Fonctionnement	493 448,77 €	509 191,43 €	15 742,66 €
TOTAL			- 43 018,78 €

B. GAUBICHER demande pourquoi il y a eu beaucoup de dépenses en investissement ? Le Maire lui répond que beaucoup de travaux ont été effectués. J. SOUCHET précise que les dépenses ne devaient pas toujours être prévues car la situation ne devrait pas être telle qu'elle est là. Le Maire ajoute qu'effectivement il y a eu une très mauvaise gestion. Les travaux n'étaient parfois pas prévus au budget et le budget n'était pas suivi.

Le conseil municipal, après délibération, approuve le compte de gestion à 13 voix pour et une abstention (O. HURIER).

7 – Budget commune : Vote du Compte Administratif 2020

Délibération 2021-04-07

Le Maire sort de la salle. S. BELMONTE, 1^{ère} adjointe prend la présidence et présente le compte administratif ci-dessous :

	Clôture dépenses 2020	Clôture recettes 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	248 212,62 €	189 451,18 €	- 58 761,44 €
Fonctionnement	493 448,77 €	509 191,43 €	15 742,66 €
TOTAL			- 43 018,78 €

Le conseil municipal, après délibération, approuve le compte administratif 2020 du budget de la commune à 11 voix pour et une abstention (O. HURIER).

Le Maire rentre et reprend la Présidence de la séance.

8 – Budget commune : Vote de l'affectation du résultat 2020

Délibération 2021-04-08

Le Maire propose aux conseillers municipaux la répartition suivante d'affectation des résultats 2020 :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020 :	- 67 459,72 €
Résultats antérieurs reportés :	83 202,38 €
Résultat à affecter :	15 742,66 €

Investissement :

Résultat de l'exercice 2020 :	- 58 761,44 €
Résultats antérieurs reportés :	17 821,33 €
Besoin de financement :	40 940,11 €
Reversement en investissement au 1068 :	15 742,66 €

Après délibération, le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention (O. HURIER), accepte cette répartition.

9 – Budget commune : Vote du Budget Primitif 2021

Délibération 2021-04-09

M. le maire expose la situation : notre budget est irrémédiablement en déséquilibre.

Il informe avoir pris contact avec la Préfecture du Loiret pour savoir si ce budget doit être adopté ou refusé. Aucune consigne de vote ne lui a été donnée. En revanche, la Préfecture a bien spécifié qu'un budget en déséquilibre engendre la saisine de la cour régionale des comptes (CRC). Que le vote soit pour ou contre, le résultat est le même.

Les conseillers demandent quelle sera la conséquence de cette saisine? Le Maire leur répond que cela entraînera une possible tutelle financière.

J. SOUCHET réagit et informe que cette mise sous tutelle est très grave pour le village et engendrerait une hausse de 10% des impôts fonciers et le licenciement des secrétaires.

M. le maire ne souscrit pas à ces hypothèses. Il faudra épurer cette situation par tous les moyens et rappelle qu'il s'agit des conséquences des budgets des exercices antérieurs. Depuis des années, le budget était « gonflé », aujourd'hui le budget sincère est à 426 000 €. L'année dernière, les prédécesseurs avaient fait voter un budget à 578 000 € !!!

J. SOUCHET demande pourquoi il y a eu une réduction de titre sur année antérieure aux environs de 44 000 € en 2020 ? Le Maire lui répond que c'est une erreur qui a été faite en 2019. Ce titre concernait une demande de remboursement d'entretien des chemins de randonnée auprès de la communauté de communes. Le montant demandé s'élevait aux environs de 55 000 € au lieu de 13 000 € remboursé réellement.

D. ROGER demande comment ce déficit pourra être rattrapé ? Le maire pense que le déficit devrait être rattrapable en 2 ans en réduisant drastiquement les dépenses. Il précise que c'est une pensée tout à fait personnelle et qu'il n'est pas tout à fait certain aujourd'hui que cela soit faisable.

J. SOUCHET propose de vendre la maison des associations.

O. HURIER demande s'il n'est pas possible de faire un emprunt ? Le maire lui répond que ce n'est pas une solution possible. Il précise que pour réaliser un emprunt, il faut un projet. A. BODART, secrétaire de mairie, demande à prendre la parole. Elle précise qu'A. GIRARD, absente ce jour, avait pris contact avec la Préfecture, lorsqu'elle était maire par intérim, à ce sujet. La Préfecture lui avait répondu que la commune était déjà trop endettée pour refaire un emprunt.

J. SOUCHET demande s'il ne faudrait pas revoir les taux d'emprunts ? Le Maire est d'accord et précise qu'il va falloir le faire prochainement. J. SOUCHET ajoute qu'il faudra faire attention que les frais ne soient pas plus élevés que les gains.

S. VEDRINES précise qu'il va falloir aussi revoir les dépenses pour les locations mobilières. Il a déjà commencé à négocier pour la reprise du photocopieur non utilisé.

J. SOUCHET demande pourquoi il est prévu 51 000 € de remboursement d'emprunt au lieu de 41 000 € en 2020 ? Un emprunt se termine en 2021 et son annualité est doublée.

Il demande aussi à quoi correspondent les 3 900 € de concessions payées en investissement ? Les 3 900 € correspondent aux contrats du prestataire informatique. Ils sont en augmentation car des nouvelles prestations ont été commandées en 2020.

S. VEDRINES précise que la commune est dans l'attente de la mise en conformité du dos d'âne devant la mairie qui entrainerait des recettes à hauteur d'environ 18 000 €.

S. CHAVENEAU demande des précisions sur cette non-conformité du dos d'âne car n'étant pas élu à l'époque, il ne connaît pas l'histoire. S. VEDRINES lui explique que des travaux ont été lancés pour l'installation d'un plateau surélevé devant la mairie il y a quelques années. Ces travaux n'étant pas conformes, l'entreprise est intervenue une 2^{ème} fois. Suite à cette intervention, le procès-verbal de réception des travaux a été signé et l'entreprise payée. Seulement, le dos d'âne n'était toujours pas conforme et les subventions se sont retrouvées bloquées. L'entreprise est de nouveau contactée et doit intervenir courant du mois de mai pour mettre le dos d'âne en conformité. La commune doit repayer environ 3 500 €. Une fois le plateau surélevé conforme, la commune touchera la totalité des subventions.

Le Maire reprend la parole et procède au vote du budget primitif 2021 ci-dessous :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	99 305,00 €	002 – Résultat reporté	00 €
012 – charges de personnel	165 708,00 €	013 – Atténuation de charges	10 201,00 €
014 – Atténuations de produits	37 974, 00 €	70 – Produit de services	32 800,00 €
022 – Dépenses imprévues	00 €	73 – Impôts et taxes	269 496,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	113 310,00 €	74 – Dotations, subventions	103 720,00 €
66 – Charges financières	10 700,00 €	75 – Produits de gestion courantes	5 000,00 €
		77 – Produits exceptionnels	5 780,00 €
Total	426 997,00 €		426 997,00 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – Solde d'exécution reporté	58 761,44 €	001 – Solde d'exécution reporté	00 €
016 – Emprunts et dettes assimilées	51 000,00 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	29 242,66 €
20 – Immobilisations incorporelles	3 900, 00 €	13 – Subventions d'investissement	48 387,09 €
21 – Immobilisations corporelles	43 960,00 €		
Total	157 621,44 €		77 629,75 €

Après délibération, le conseil municipal à 13 voix contre et 1 abstention (O. HURIER) refuse le budget primitif 2021 du budget communal.

10 – Vote des taux de taxe foncière (bâti / non bâti) Délibération 2021-04-10

Le Maire explique l'évolution des taxes foncières bâti et non bâti. Le taux de la taxe sur le bâti est passé à 39,33 % représentant 18,56 % de la part départementale et 20,77 % de la part communale.

Le taux sur le non bâti est 60,16 %.

D. ROGER demande si se sont ces taux que le conseil municipal a augmentés en 2020 ? Le Maire lui répond que oui et propose donc de ne pas les augmenter.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, vote pour les taux suivants : foncier bâti 20,77 % et foncier non bâti 60,16 %.

11 – Admissions en non-valeur budget commune Délibération 2021-04-11

Suite à la liquidation judiciaire de Val' vous coiffe, la commune a reçu, de la part du trésor public de Sully-sur-Loire, une demande de mise en non-valeurs pour des loyers représentant un montant de 468,47 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, vote pour cette admission en non valeurs de 468,47 €.

12 – Admissions en non-valeur budget eau/assainissement Délibération 2021-04-12

La commune a reçu, de la part du trésor public de Sully-sur-Loire, une demande de mise en non-valeurs pour des factures d'eau datant de 2015 et pour lesquelles les poursuites ne sont pas possibles. Cette demande représente un montant de 222,85 €.

S'ajoute une demande de mise en non-valeur de 130,31 € des factures d'eau de l'entreprise Val' vous coiffe placée en liquidation judiciaire.

Le total des admissions en non-valeur pour le budget de l'eau s'élève à 353,16 €.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal accepte ces admissions en non valeurs de 353,16 €.

13 – Délibération caisse des écoles

Délibération 2021-04-13

La commune a reçu un mail du centre de gestion du Loiret indiquant que la caisse des écoles de Vannes-sur-Cosson est toujours existante mais ne fonctionne plus depuis plusieurs années.

Le Maire propose aux conseillers municipaux de clôturer cette ancienne caisse des écoles.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents accepte cette clôture.

14 – Traitement des demandes d'urbanisme concernant les clôtures

Délibération 2021-04-14

La commune a reçu une information de Mme Nicole BRAGUE, Maire de Guilly, concernant la gestion des dossiers de demandes d'urbanisme pour les clôtures.

Elle indique avoir pris une délibération afin que ces demandes ne soient plus traitées par le service urbanisme de la communauté de communes du Val de Sully.

Le Maire précise qu'une loi existe pour laisser la possibilité à la commune de gérer les demandes de clôtures sans passage par un dossier d'urbanisme.

O. HURIER précise que cette possibilité permet à la commune de récupérer un petit peu de pouvoir sur son territoire.

O. GILLET demande comment définir si les projets seront viables ou non ? Le Maire lui répond que chaque dossier devra respecter le PLU, l'environnement et de l'identité du village.

Après délibération et à 13 voix pour et 1 abstention (O. GILLET), le conseil municipal accepte que les dossiers de demande de clôtures soient gérés en mairie et non plus par le service urbanisme de la communauté de communes du Val de Sully. La délibération n° 17-2017 prise le 10 avril 2017 est donc annulée.

15 – Informations diverses

- ❖ Point sur les finances : Le département du Loiret a accepté la demande de FAPO pour l'année 2021 d'un montant de 4 809,00 €. Cette subvention concerne l'achat de mobilier et de matériel électronique pour la mairie.
- ❖ L'agence de l'eau va mettre en paiement le solde de la subvention pour l'étude patrimoniale et le schéma directeur de l'eau potable. Le solde de la subvention est de 42 924,00 €. Ce solde a été versé le 13 avril 2021.
- ❖ Information transfert de compétences PLU à la communauté de communes du Val de Sully : La commune a reçu un courrier de la part de la communauté de communes informant de l'annulation du transfert de compétences PLU. En effet, 7 communes, représentant 6 489 habitants, ont délibéré contre ce transfert.
- ❖ Local de l'ancien salon de coiffure : Nous avons eu une demande de la part d'un jeune couple qui s'installe à Vannes-sur-Cosson pour ouvrir un cabinet d'orthophoniste.
J. SOUCHET demande qui financerait d'éventuels travaux ? Le Maire lui répond que les travaux seraient à la charge de la commune. Il précise que suite à la visite, il aurait besoin d'une cloison et d'une porte isolées phoniquement.
J. SOUCHET demande si les travaux pourraient être réalisés par les employés municipaux afin que le coût soit réduit ? La réponse est oui.

O. GILLET demande à combien s'élèverait le loyer ? Le Maire lui répond que le loyer était auparavant de 250 €. Il a proposé 300 € à la personne souhaitant s'installer. Mais le montant définitif sera étudié et décidé lors d'une réunion de conseil municipal.

J. CHASTAGNET demande si l'installation d'une orthophoniste est judicieuse et s'il y a un vrai besoin sachant qu'il y a déjà un cabinet à Isdes ? Les délais d'attente sont très longs pour ces praticiens et il y a une forte demande. Le Maire va prendre contact avec la praticienne d'Isdes pour l'informer de l'éventuel projet.

Les conseillers municipaux donnent leur accord de principe pour ce projet.

- ❖ Route de Souvigny : Une demande de fermeture de la route a été reçue en mairie. Après contact avec Mme le Maire de Souvigny, il a été convenu qu'il sera demandé à l'Entreprise en charge des travaux de ne pas fermer la route mais de mettre en place une circulation alternée.
- ❖ SIRIS : Mr Sébastien CHAVENEAU a été élu nouveau Président du SIRIS Isdes Vannes Villemurlin. Il hérite d'une situation très dégradée : secrétaire mise à pied, tout est à reconstruire, beaucoup de retard, très nombreux impayés, personnel malmené. Le nouveau président fait de son mieux et remercie les agents et les élus qui font preuve de solidarité. Une procédure de recrutement d'une nouvelle secrétaire est lancée. Le SIRIS représente 14 agents.
- ❖ S. BELMONTE annonce que le grand gîte sera libre prochainement. Le petit est actuellement loué par des espagnols qui travaillent dans la région. Elle précise qu'il va falloir prévoir un rafraîchissement du petit gîte pour le remettre au goût du jour pour éventuellement le faire monter en gamme.
- ❖ Commission communication : B. GAUBICHER a enfin récupéré les droits d'administration du compte facebook d'informations de la commune. Il a repris l'ancien site WEB de la commune en attendant que soit terminé le chantier du nouveau site (hébergé par la communauté de communes Val de Sully).
B. GAUBICHER propose de mettre en ligne les documents pour les inscriptions scolaire 2021-2022. Il annonce qu'un gain d'environ 200 € devrait arriver par la communauté de communes car cela fait plusieurs années que le site de la comcom est mis en place et la commune de Vannes-sur-Cosson paye un autre prestataire pour rien.
Il a pris contact avec ADS, hébergeur de l'ancien site internet et de la messagerie, pour faire un point sur les contrats. La commune dispose de la possibilité de créer 22 adresses de messagerie finissant par @vannes-sur-cosson.fr. Il propose de créer une adresse pour chaque personne le désirant.
- ❖ Commission espace vert : S. CHAVENEAU annonce que de la jachère fleurie va être semée dans 4 endroits du village : sur le bord du grand Etang, route d'Isdes, route de Tigy et route de Viglain.
Un travail va être fait avec les enfants dans l'espace ENS autour d'animations.
Dans le secteur ENS, des tables et des poubelles vont être installées.
Un banc, donné par la commune de Dampierre-en-Burly, sera installé chemin des petites forges.
- ❖ Fuite à l'étang communal : Une fuite a été constatée à l'étang communal. La question de savoir qui peut la réparer se pose ? Des entreprises vont être contactées. O. GILLET propose de voir avec la fédération de pêche s'ils ne peuvent pas s'en occuper.
- ❖ Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : Les élections départementales et régionales se dérouleront en double scrutin. Pour cela, deux bureaux électoraux doivent être créés dans un même lieu. Le Maire informe avoir réalisé une demande de modification d'emplacement du bureau de vote auprès de la Préfecture. En effet, les locaux de la mairie n'étant pas adaptés à ce double scrutin, il serait plus judicieux que les élections se déroulent à la salle des fêtes. La Préfecture a donné son accord mais avec quelques conditions à respecter.
- ❖ CCAS : Les membres du CCAS ont rendu visite aux personnes âgées au sujet de la vaccination.

16 – Questions diverses

La séance est close à 22h42.